



DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 19 juin 2024



REF : 2024 / 054

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal : 23

Nombre des Membres en
exercice : 23

Nombre des Membres
présents à la séance : 15

Nombre des votants
(présents + pouvoirs) : 22

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 du mois de juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 12 juin 2024.

Présents : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - M. FLEURIGEON - M. MULLER - Mme HERAULT - M. BOZETTI - Mme FION - M. NIVELAIS - M. TAILLANDIER - Mme CHOMPRET - M. LEGENDRE - M. NEVEU - Mme PRATBERNON - M. MATTERA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

Absents excusés :

Mme DI TULLIO avait donné pouvoir à M. OLLIVIER

Mme HUMBLOT avait donné pouvoir à Mme FION

M. ROZE avait donné pouvoir à M. FLEURIGEON

Mme ROBERT avait donné pouvoir à Mme CHOMPRET

M. VIALANEIX avait donné pouvoir à M. LAMBERT

Mme BRINGAND avait donné pouvoir à Mme HERAULT

Mme PATIN avait donné pouvoir à M. MATTERA

Absents : Mme MARQUELET

Madame JEAN DIT PANNEL et Monsieur MULLER ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires de séance qu'ils ont acceptées.

OBJET : CONCLUSION D'UNE CONVENTION A MAITRISE FONCIERE ET CONVENTION VIGIFONCIERE AVEC LA SAFER

Monsieur le Maire, explique que dans le cadre de plusieurs projets d'aménagements, la Ville de JOINVILLE souhaite disposer de toutes les informations foncières permettant de faciliter leur aboutissement.

Afin de définir les priorités en matière de gestion parcellaires, la SAFER propose deux conventions : une convention d'assistance à maîtrise foncière, permettant de bénéficier d'une veille foncière sur les transactions des parcelles (diagnostic foncier, négociation, échange, mise en réserve foncière), et d'une autre convention, dénommée « vigifoncier », permettant de connaître les transactions foncières.

Les deux conventions sont jointes à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- Ⓞ **D'approuver** les deux conventions jointes,
- Ⓞ **D'autoriser Monsieur le Maire** à signer ces documents et toute pièce nécessaire,
- Ⓞ **D'inscrire** en fonction des procédures les crédits correspondants à ces deux conventions.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER

